

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix
Quatrième session
Formation République centrafricaine

**Rapport de la Commission de consolidation de la paix
sur sa mission en République centrafricaine,
du 3 au 10 décembre 2009**

Résumé

La Commission de consolidation de la paix a effectué une mission en République centrafricaine du 3 au 10 décembre 2009. La délégation était menée par Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission. Ses principales conclusions sont énoncées ci-après.

Principales conclusions*Dialogue politique inclusif*

La mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique inclusif avance lentement, mais certains progrès notables ont été réalisés.

Réforme du secteur de la sécurité et programme de désarmement, démobilisation et réintégration

Les mesures prises dans ce domaine sont encourageantes. Le Gouvernement s'est véritablement approprié la mise en œuvre des engagements à court terme dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

La table ronde sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration a permis aux autorités centrafricaines et la communauté internationale de s'entendre sur une stratégie en la matière, ce qui constitue une réalisation non négligeable. Aucune annonce de contributions n'a été faite, mais la Commission de consolidation de la paix a dit vouloir organiser une table ronde des donateurs au cours de 2010, afin de mobiliser des ressources en faveur de 24 projets totalisant 102 millions de dollars.



D'un point de vue technique, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration est prêt à débiter, mais sa mise en œuvre continue d'être entravée par des difficultés d'ordre politique et sur le plan de la sécurité, auxquelles il appartient au Gouvernement et aux représentants des groupes rebelles de remédier.

La conclusion d'un accord de coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a permis de lever le dernier obstacle à la mise en œuvre du programme.

La communauté internationale s'est acquittée pleinement de ses responsabilités en ce qui concerne le financement et la préparation technique du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Il incombe désormais aux autorités nationales de faire le nécessaire pour le mener à bien.

Bonne gouvernance et état de droit

Des progrès notables ont été réalisés en prévision des élections de 2010, notamment la révision du code électoral et la création d'une commission électorale indépendante.

Il reste néanmoins beaucoup à faire, surtout dans le domaine des droits de l'homme et de la gestion des ressources naturelles.

Les capacités doivent être renforcées à tous les niveaux, en particulier au moment où l'État recommence à assumer ses fonctions dans l'ensemble du pays.

Malgré l'adhésion du pays à l'Initiative de transparence des industries extractives, l'adoption du nouveau code minier représente un revers en matière de gestion transparente des ressources naturelles et de distribution équitable des revenus publics connexes.

Pôles de développement

Le projet relatif aux pôles de développement n'a pas encore véritablement commencé, même si le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a terminé de recenser les besoins propres à chaque pôle.

Le Gouvernement doit prendre fermement en main la conduite du projet.

La reconstruction des infrastructures, en particulier du réseau routier, dans le cadre de programmes d'emploi public, contribuera à l'aboutissement rapide du projet relatif aux pôles de développement.

I. Introduction

1. Les principaux objectifs de la mission étaient les suivants :

a) Poursuivre le dialogue avec le Gouvernement centrafricain et les autres principaux intervenants nationaux et internationaux;

b) Évaluer, avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale, qui est représentée par la Commission de consolidation de la paix, en appui à l'exécution du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine 2009-2011, qui a été adopté le 6 mai 2009 (PBC/3/CAF/7). Il s'agit ici du premier examen semestriel du Cadre stratégique, qui intervient six mois après son adoption;

c) Visiter les sites des projets intéressant la consolidation de la paix dans le pays, qui sont en cours à Bangui et à l'extérieur de la capitale;

d) Échanger avec le Comité directeur national des vues sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix, l'idée étant de mettre la touche finale aux préparatifs en vue du déblocage par le Fonds d'une deuxième tranche de crédits.

Le mandat de la mission, la composition de la délégation et le programme de la visite sont présentés aux annexes I et II du présent rapport.

2. La délégation a rencontré le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre, le Ministre d'État au plan, à l'économie et à la coopération internationale, le Ministre chargé de la communication, de la réconciliation et du suivi du dialogue politique inclusif, le Vice-Ministre de la défense, le Vice-Ministre des affaires étrangères, le Comité de suivi du dialogue politique inclusif, le Comité directeur du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, le Comité directeur national du Fonds pour la consolidation de la paix, des organisations de la société civile, le groupe de coordination des partenaires, l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et la communauté diplomatique, et elle a tenu une conférence de presse. La délégation a également eu un échange de vues avec une mission de l'Union interparlementaire sur les principales conclusions de sa visite.

3. La délégation s'est rendue à Paoua, dans le nord-ouest du pays, et à Berengo, près de Bangui, ce qui lui a permis d'évaluer la situation à l'extérieur de la capitale et de rencontrer des membres de la collectivité locale et de la communauté internationale, notamment des organismes des Nations Unies et des représentants d'organisations non gouvernementales qui œuvrent sur le terrain. À Paoua, la délégation a visité des projets en cours qui sont financés avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. Ces visites étaient particulièrement pertinentes du fait que l'un des problèmes qui se posent dans le pays est l'absence relative d'une présence et d'une autorité étatiques à l'extérieur de Bangui. Les visites sur le terrain ont aussi permis de mettre en évidence l'infrastructure désuète du pays, comme les routes et les centrales électriques, ainsi que les conditions misérables dans lesquelles vit la population à l'extérieur de la capitale.

4. Le Président et son équipe tiennent à remercier le Gouvernement centrafricain ainsi que le BONUCA de leur hospitalité et de l'assistance très précieuse qu'ils leur ont apportées durant leur mission.

II. Principales conclusions et difficultés

5. Les attentes ont considérablement évolué non seulement dans le cadre des discussions relatives au déblocage d'un deuxième montant par le Fonds pour la consolidation de la paix, mais aussi en ce qui concerne le rôle que doit jouer la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation des ressources et la sensibilisation de la communauté internationale aux besoins de la République centrafricaine. La relation entre les activités du Fonds et celles de la Commission demeure toutefois une source de confusion pour bien des interlocuteurs. Chaque fois que l'occasion s'est présentée, la délégation s'est efforcée de clarifier la différence qui existe entre l'un et l'autre.

6. Le report de la décision sur le déblocage d'une deuxième tranche de crédits par le Fonds pour la consolidation de la paix en faveur de la République centrafricaine a malheureusement eu des répercussions sur la mission de la Commission de consolidation de la paix et a pu décevoir le Gouvernement. Une mission technique du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a été dépêchée dans le but de réunir des informations supplémentaires afin qu'une décision soit prise rapidement – avant la fin de l'année – concernant le montant des crédits à débloquent.

7. La délégation l'a souligné, c'est au Gouvernement que revient en premier lieu la responsabilité des progrès accomplis dans les trois domaines prioritaires de la consolidation de la paix, à savoir la réforme du secteur de la sécurité (y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration), l'état de droit et la bonne gouvernance, et la constitution des pôles de développement. D'autre part, il importe au plus haut point d'organiser les élections générales de 2010 en respectant le calendrier fixé par la Constitution. Selon la délégation, la sécurité sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine est une condition préalable à la tenue d'élections libres et régulières.

Réforme du secteur de la sécurité

8. Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, la délégation a souligné l'importance d'établir un lien solide entre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration d'une part, et le projet global de réforme du secteur de la sécurité d'autre part. Des progrès considérables ont été réalisés concernant les objectifs à court terme du calendrier de réforme du secteur de la sécurité, en grande part grâce à la prise en main du projet par le Gouvernement, sur les plans technique et politique. Cela dit, la table ronde internationale organisée à Bangui à la fin d'octobre 2009 a donné des résultats décevants. Elle a toutefois permis d'aboutir à une entente sur une stratégie globale de désarmement, démobilisation et réintégration entre les partenaires nationaux et la communauté internationale, mais n'a pas donné lieu à de nouvelles annonces de contributions de la part de la communauté internationale, outre celles qui étaient déjà prévues. Le montant total des 24 projets dont le financement fait l'objet d'un appel auprès de la communauté internationale s'élève à 102 millions de dollars.

9. En ce qui concerne le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, la délégation a pu confirmer que, d'un point de vue technique, le projet était prêt à être lancé. La question des observateurs militaires a pu être réglée grâce à l'accord conclu entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le BONUCA (qui préside le Comité directeur du programme de désarmement,

démobilisation et réintégration). La plupart des observateurs militaires sont arrivés à Bangui alors que la délégation de la Commission de consolidation de la paix était là. Ils devaient être déployés le 15 décembre 2009 au plus tard, après avoir reçu, à Bangui, une formation complémentaire sur les spécificités de la République centrafricaine. La délégation a été ravie de constater que, malgré certaines lenteurs enregistrées au début, une accélération graduelle des préparatifs en vue de la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration s'était produite dans les derniers mois et que les seuls obstacles qui demeuraient semblaient être de nature politique, les autorités nationales ayant clairement la responsabilité d'y remédier. Certains de ces obstacles constituent des « préalables », à savoir une série de conditions préalables fixées par les ex-combattants concernant la sécurité dans leurs zones respectives et la promesse faite par le Gouvernement de mettre fin aux activités menées par divers autres groupes, tels que les coupeurs de route (zaraguinas) et les groupes d'autodéfense.

10. Il a aussi été confirmé que l'ensemble du financement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration avait été obtenu, grâce aux contributions provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, de la Commission européenne, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Gouvernement centrafricain, qui a reçu une contribution de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

11. La délégation a fait part de sa préoccupation face aux atteintes à la sécurité qui s'étaient produites peu de temps avant à N'Délé et à Birao, notamment l'enlèvement de travailleurs humanitaires. Les combats autour de N'Délé ont été interprétés comme de la gesticulation faite par des groupes rebelles qui ne participent pas au processus de paix, après la saison des pluies et à la veille de la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Ainsi, lorsque la délégation s'est rendue à Paoua, des éléments armés de l'Armée populaire pour la restauration de la république et la démocratie (APRD), l'un des principaux groupes d'anciens rebelles, l'ont empêchée de pénétrer sur le site d'un projet d'aide aux enfants soldats qui est financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, apparemment parce que le chef local du groupe n'avait pas été informé en bonne et due forme de l'arrivée de la délégation. Cet incident aussi devrait être interprété comme une piètre tentative de gesticulation alors même que le programme de désarmement, démobilisation et réintégration n'a pas encore débuté. Le chef de l'APRD à Bangui, qui est membre du Comité directeur du programme, a mis cet incident sur le compte d'un petit problème de communication.

12. En ce qui concerne les contributions en faveur du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, qui sont faites par l'État et d'autres donateurs et ne passent pas par le Fonds fiduciaire du PNUD, un mécanisme parallèle est prévu dans le cadre du document de projet pour assurer la transparence et justifier de l'emploi des fonds consacrés au programme.

Bonne gouvernance et état de droit

13. La bonne gouvernance et l'état de droit demeurent prioritaires pour la Commission de consolidation de la paix. Si la Commission s'est concentrée sur d'autres priorités au cours des six derniers mois, la délégation a profité de sa visite pour souligner que, dans les prochains mois, la Commission accorderait la priorité à la bonne gouvernance et à l'état de droit. Il est particulièrement important de mettre

davantage l'accent sur ces questions, le pays étant entré dans une phase préélectorale. La délégation de la Commission de consolidation de la paix a pu rencontrer des représentants de la Commission électorale indépendante qui venait d'être nommée. Il est ressorti de cette rencontre et d'autres rencontres que la Commission électorale indépendante souffre du manque d'infrastructures (la Commission est actuellement hébergée dans les locaux de l'Assemblée nationale, avec laquelle elle partage des moyens matériels limités) et de capacités techniques en vue de la préparation des élections. Forte de ses 31 membres, la Commission électorale indépendante est représentative de toutes les entités qui ont participé au dialogue politique inclusif. La Commission a néanmoins du mal à débiter ses activités, à cause du manque d'équipement logistique, de voitures, de bureaux et d'ordinateurs, entre autres. Elle n'a pas encore commencé à établir la liste électorale ni le calendrier des différentes phases du processus électoral. Cela dit, la délégation a constaté avec satisfaction que certains progrès avaient été réalisés, notamment l'adoption du nouveau code électoral et l'attribution de crédits par l'État pour l'organisation des élections dans les budgets de 2009 et de 2010. La délégation a cependant noté avec préoccupation un manque de volonté unanime de la part de toutes les parties prenantes de tenir les élections dans les délais fixés par la Constitution. Plusieurs interlocuteurs ont fait part de leur souplesse quant aux dates définitives des élections, qui pourraient dépendre de la situation générale en matière de sécurité et de l'achèvement des phases de désarmement et de démobilisation du programme, et d'aucuns ont manifesté une certaine propension à interpréter de manière encore plus vague les dispositions de la Constitution. L'interprétation des dispositions de la Constitution concernant le moment où le mandat de la législature arrive à échéance varie d'un interlocuteur à l'autre. Il est nécessaire que la Cour constitutionnelle du pays se saisisse de cette question sans tarder.

14. L'adhésion de la République centrafricaine à l'Initiative de transparence des industries extractives est une mesure positive et encourageante, malgré les préoccupations suscitées par l'adoption du nouveau code minier. La délégation a souligné combien il était important d'apporter un soutien plus ferme, dans les prochains mois, à l'initiative lancée par le Premier Ministre pour combattre la corruption en République centrafricaine.

15. Autre résultat à signaler, la République centrafricaine a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ce qui a conduit à l'annulation d'une grande partie de sa dette. L'allègement de la dette du pays a permis à son tour le versement de plusieurs mois d'arriérés de salaire. Pour atteindre ce point d'achèvement, la République centrafricaine a pris un certain nombre de mesures visant à préparer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et à préserver la stabilité de l'environnement macroéconomique. Les progrès ayant trait à la bonne gouvernance et à l'état de droit découlent de la mise en œuvre de mesures concernant la transparence, les réformes structurelles dans les secteurs forestier et minier, la réforme de la fonction publique, la gestion de la dette publique, les affaires sociales et le VIH.

16. En ce qui concerne les recettes de l'État, la crise économique et financière mondiale aurait eu des répercussions particulièrement néfastes sur elles. La Commission de consolidation de la paix a fait part de sa détermination à remédier aux conséquences que la crise mondiale a eues sur certains pays dont la République centrafricaine, qui ont été particulièrement touchés. La délégation de la Commission a également souligné combien il importait de faire porter les efforts au cours des

prochains mois sur la création d'activités porteuses de revenus, en particulier dans les régions durement affectées par le conflit.

Pôles de développement

17. Pour ce qui est de la constitution de pôles de développement, la délégation a été informée que la mise en œuvre du projet débiterait en 2010. La Commission européenne a déjà prévu un montant considérable qui servira à faire démarrer rapidement le projet, mais des crédits importants devront être débloqués par la suite pour le faire aboutir. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a terminé les études d'évaluation des besoins (« monographies ») pour les neuf premiers pôles de développement. Elles sont maintenant à l'examen. Le concept des pôles de développement a été pleinement approuvé par le Gouvernement centrafricain dans son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, mais il doit encore créer un comité technique qui sera chargé du programme et de sa prise en main par le pays. La Commission européenne est pleinement déterminée à apporter le financement nécessaire à la constitution de ces pôles de développement, mais d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux devront eux aussi débloquer des crédits importants. Il a été noté cependant que la communauté internationale devait voir le projet des pôles de développement comme une initiative supplémentaire dans le domaine du développement local, initiative qui vient en complément des activités et des projets de développement prévus ou exécutés par d'autres partenaires en République centrafricaine, surtout des organismes des Nations Unies.

III. Conclusions

18. La délégation a souligné l'importance qu'il y a à réaliser des progrès simultanément sur les trois axes prioritaires énoncés dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Plus le pays avance sur la voie de la consolidation de la paix, plus l'interdépendance inhérente de ces trois axes prioritaires devient évidente. Il est essentiel de commencer et éventuellement d'achever les phases de désarmement et de démobilisation avant le début des élections qui doivent se tenir l'an prochain. Certaines conditions préalables, sur le plan politique et sur le plan de la sécurité, doivent cependant être respectées. C'est au Gouvernement qu'incombe la responsabilité politique en la matière, qui renvoie aux recommandations issues du dialogue politique inclusif, alors que les questions de sécurité sont liées à la réforme globale du secteur de la sécurité.

19. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, la délégation a pris acte des efforts importants déployés par le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, pour mettre en œuvre les mesures à court terme du calendrier de réforme. Elle est convenue de travailler de concert avec le Gouvernement pour trouver le moment opportun d'organiser une table ronde des donateurs en 2010, l'idée étant d'aider le Gouvernement à mobiliser les ressources nécessaires aux projets présentés à la communauté internationale à Bangui à la fin d'octobre.

20. Les élections font partie intégrante de la composante « bonne gouvernance et état de droit » du Cadre stratégique. Cependant, la faiblesse de la présence de l'État à l'extérieur de Bangui, surtout des fonctions administratives essentielles des

autorités nationales, pourrait avoir un effet préjudiciable sur le processus électoral. Le projet des pôles de développement est un élément de solution, car il vise à rétablir la présence de l'État sur l'ensemble du territoire en fournissant des services sociaux et administratifs de base. La constitution de ces pôles de développement sera entravée cependant si des progrès considérables ne sont pas réalisés dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, et de la bonne gouvernance et de l'état de droit, surtout dans la perspective de créer un environnement propice aux investissements étrangers privés dans une économie mondiale qui fonctionne au ralenti. La principale difficulté que la Commission de consolidation de la paix continuera de rencontrer en République centrafricaine concernera la coordination de l'action de toutes les parties prenantes pour faire en sorte non seulement que des progrès soient accomplis, mais aussi que les divers projets et actions prévus ou en cours se déroulent dans l'ordre fixé.

21. La délégation a rencontré une grande diversité d'acteurs sur le terrain, représentatifs de tous les éléments de la société, notamment des dirigeants politiques et des représentants de la Commission électorale indépendante, de la société civile, de la communauté internationale sur place, ainsi que des donateurs et acteurs bilatéraux et multilatéraux, y compris des représentants d'organismes des Nations Unies. Les objectifs de la mission, qui avaient été définis dans l'énoncé de mandat, ont tous été atteints.

22. La visite effectuée par la délégation de la Commission de consolidation de la paix en République centrafricaine a montré une fois encore l'utilité de ce genre de visites sur le terrain, la Commission bénéficiant une fois sur place d'une grande diversité de points de vue. Elle a permis aux membres de la délégation de mieux apprécier les difficultés rencontrées par le pays dans le domaine de la consolidation de la paix. De plus, outre le constat de la situation à Bangui, les visites dans d'autres régions du pays, en particulier dans le nord-ouest (Paoua), ont permis à la délégation d'évaluer la situation à l'extérieur de la capitale.

23. La délégation de la Commission de consolidation de la paix a pu mieux apprécier l'importance que revêt la mise en place, en janvier 2010, du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), qui prendra le relais du BONUCA. Elle a vivement préconisé l'amélioration de la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies qui œuvrent dans le domaine politique ou humanitaire, ou encore dans le domaine du développement, car elle aura un effet catalyseur sur les activités de ces organismes présents sur le terrain. L'inscription dans le mandat du nouveau bureau d'un rôle de soutien aux activités de la Commission de consolidation de la paix facilitera les interactions entre la Commission à New York et les organismes des Nations Unies présents sur le terrain.

Annexe I

Note sur la visite effectuée par la Commission de consolidation de la paix en République centrafricaine (du 3 au 10 décembre 2009) : objectifs et principaux messages

I. Objectifs de la visite

1. Les principaux objectifs de la mission de la délégation de la Commission de consolidation de la paix seront les suivants :

a) Poursuivre le dialogue avec le Gouvernement centrafricain et les autres principaux intervenants nationaux et internationaux;

b) Évaluer, avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale, qui est représentée par la Commission de consolidation de la paix, en appui à l'exécution du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine 2009-2011, qui a été adopté le 6 mai 2009 (PBC /3/CAF/7). Il s'agit ici du premier examen semestriel du Cadre stratégique, qui intervient six mois après son adoption;

c) Visiter les sites des projets intéressant la consolidation de la paix dans le pays, qui sont en cours à Bangui et à l'extérieur de la capitale; et

d) Échanger avec le Comité directeur national des vues sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix, l'idée étant de mettre la touche finale aux préparatifs en vue du déblocage par le Fonds d'une deuxième tranche de crédits.

II. Principaux messages

A. État d'avancement de la consolidation de la paix en République centrafricaine

2. Depuis que la Commission de consolidation de la paix est saisie de la situation en République centrafricaine, nous nous sommes efforcés de recenser les priorités du pays en matière de consolidation de la paix, et avons adopté un Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Quelle est votre opinion sur la mise en œuvre du Cadre stratégique et du partenariat qui existe entre la Commission de consolidation de la paix et le pays?

3. Depuis l'adoption du Cadre stratégique, des progrès ont été réalisés sur plusieurs fronts. À votre avis, quels sont les domaines sur lesquels il faudrait faire porter les efforts en priorité dans les six prochains mois? Comment comptez-vous vous y prendre? Et comment la Commission de consolidation de la paix peut-elle soutenir vos efforts?

4. Les prochains mois seront décisifs pour la consolidation de la paix dans le pays, notamment le programme de désarmement, démobilisation et réintégration qui doit être mené à bien et la tenue des élections nationales.

5. Le dialogue politique inclusif a en effet favorisé la participation de tous les éléments de la société. Cette participation de tous étant essentielle pour la consolidation de la paix, la Commission encourage tous les intervenants à continuer de prendre part au processus dans le cadre du suivi du dialogue.

6. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration doit commencer sans délai. La Commission de consolidation de la paix connaît les sensibilités qui entourent les négociations sur le document de projet relatif au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et prend note de la campagne de sensibilisation organisée par le Gouvernement. Le désarmement et la démobilisation des ex-rebelles doivent être menés à bien pour réunir les conditions préalables à la tenue d'élections dans les délais fixés par la Constitution.

7. Le respect du calendrier constitutionnel pour la tenue des élections est une condition primordiale pour que le pays continue à progresser sur la voie de la consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix salue la création d'une commission électorale indépendante et attend avec intérêt le calendrier qu'elle doit établir. La tenue de ces élections est essentielle pour conserver l'appui de la communauté internationale. La Commission compte que les prévisions budgétaires définitives permettront de mobiliser les ressources nécessaires aux élections, par l'intermédiaire du fonds commun géré par le PNUD.

8. La mise en œuvre du projet relatif aux pôles de développement doit être accélérée. Ce projet doit débiter véritablement dans les meilleurs délais; en effet, il est essentiel pour mener à bien le volet « réintégration » du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et cela enverra un signal d'espoir aux collectivités touchées par les conflits qui cherchent à se revitaliser.

9. C'est au Gouvernement centrafricain et à la population de ce pays qu'incombe la consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix réaffirme sa détermination à soutenir leurs efforts en la matière. Si la disponibilité des ressources est un élément indispensable à la consolidation de la paix, ce n'est pas le seul.

B. Examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

10. La Commission de consolidation de la paix a achevé un premier examen des engagements qu'elle a pris dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix, et attend avec intérêt la conclusion de l'examen parallèle des engagements pris par le Gouvernement et la société civile, qui se déroule à Bangui. Les conclusions et recommandations qui en seront issues devraient guider nos actions respectives dans les six prochains mois, jusqu'au prochain examen semestriel.

C. Relation entre le Cadre stratégique et le versement du montant provenant du Fonds pour la consolidation de la paix

11. Après l'adoption du Cadre stratégique (PBC/3/CAF/7), la Commission de consolidation de la paix a préconisé le versement d'une deuxième tranche de crédits par le Fonds pour la consolidation de la paix.

12. Afin de renforcer l'effet de synergie, le plan de priorités du Fonds pour la consolidation de la paix a été revu par le Comité directeur national du Fonds et aligné sur le Cadre stratégique du pays. Lorsqu'ils auront été approuvés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à New York, le plan de priorités et les projets dont le financement est demandé contribueront directement à la mise en œuvre du Cadre stratégique.

13. Une décision concernant le versement d'une deuxième tranche de crédits par le Fonds pour la consolidation de la paix doit être prise sous peu. S'il est vrai que le Fonds est indépendant de la Commission, il a un rôle important à jouer pour ce qui est de soutenir la mise en œuvre du Cadre stratégique, notamment en finançant les activités stratégiques et les projets catalyseurs dans les premières phases de coopération entre le pays et la Commission.

14. Pour sa part, la Commission de consolidation de la paix continuera de s'employer à mobiliser des ressources auprès de la communauté internationale et à sensibiliser celle-ci aux efforts déployés par le Gouvernement en la matière, comme il est énoncé dans le Cadre stratégique.

III. Composition de la délégation

15. Les membres de la délégation étaient les suivants :

Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'ONU,
Président de la formation République centrafricaine de la Commission
de consolidation
de la paix

Fernand Poukré-Kono, Représentant permanent de la République
centrafricaine

Pawel Herczyński, Représentant permanent adjoint de la Pologne

Michel Régis Onanga M. Ndiaye, Premier Conseiller (Gabon)

Lulamah Rulumeni, Conseillère (Afrique du Sud)

Isabelle Dumont, Première Secrétaire (France)

Filip Vanden Bulcke, Premier Secrétaire (Belgique)

Kyoko Satomi, Troisième Secrétaire (Japon)

Moussa Makan Camara, Ambassadeur et Observateur permanent de
l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'ONU

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Philip Helming, Spécialiste de la consolidation de la paix

Annexe II

Programme de la visite

<i>Date</i>	<i>Activité</i>
Jeudi 3 décembre 2009	
09 h 00-09 h 30	Représentant spécial du Secrétaire général
10 h 00-11 h 00	Équipe de pays des Nations Unies
11 h 15-12 h 15	Comité des partenaires extérieurs
15 h 20-16 h 10	Comité de suivi de l'application des recommandations issues du dialogue politique inclusif
16 h 15-17 h 00	Société civile
17 h 45-18 h 45	Équipe des partenaires humanitaires et de développement
Vendredi 4 décembre 2009	
09 h 00-09 h 45	Vice-Ministre des affaires étrangères
10 h 15-11 h 00	Premier Ministre
11 h 50	Ministre chargé de la communication, de la réconciliation et du suivi du dialogue politique inclusif
13 h 25	Réunion avec un groupe de parlementaires
15 h 20	Vice-Ministre de la Défense
Samedi 5 décembre 2009	
06 h 00-16 h 00	Visite à Paoua
Dimanche 6 décembre 2009	
10 h 00-16 h 00	Visite à Berengo
Lundi 7 décembre 2009	
10 h 30	Comité de suivi de la Commission de consolidation de la paix
12 h 45	Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix
15 h 15	Commission électorale indépendante
17 h 00	Réunion avec la mission de l'Union interparlementaire en République centrafricaine
Mardi 8 décembre 2009	
09 h 30	Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale
10 h 15-13 h 00	Forum de haut niveau – Examen semestriel du Cadre stratégique
17 h 20	Réunion-bilan interne faisant suite au Forum de haut niveau

<i>Date</i>	<i>Activité</i>
Mercredi 9 décembre 2009	
11 h 20-12 h 20	Réunion avec les participants à l'atelier portant sur la participation féminine aux élections de 2010
15 h 45-16 h 45	Comité directeur du programme de désarmement, démobilisation et réintégration
Jeudi 10 décembre 2009	
10 h 35	Conférence de presse
16 h 45	Réunion-bilan de fin de mission
